

LETTRE D'ENTENTE

-ENTRE-

Le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (le SGPUM)

-ET-

L'Université de Montréal (l'Université)

CONSIDÉRANT que la lettre d'entente no. 7 prend fin le 31 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que les parties seront bientôt en négociation pour le renouvellement de la convention collective 2017-2022;

CONSIDÉRANT que les parties désirent que les professeurs puissent continuer à bénéficier des avantages prévus à la lettre d'entente no. 7 au-delà du 31 mai 2022 ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1. Le préambule fait partie intégrante de la présente ;**
- 2. La lettre d'entente no. 7 est prolongée exceptionnellement jusqu'au 1^{er} juin 2023 inclusivement ou jusqu'à la date de signature de la prochaine convention collective entre le SGPUM et l'Université, selon la première éventualité;**

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL LE 6 JANVIER 2022



Jean-Pierre Blondin
Vice-recteur adjoint aux affaires professorales
Représentant de l'Université



Fasal Kanouté
Première vice-présidente
Représentante du SGPUM